

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'est prononcé de façon compétente, et elle doit entériner le projet, ou elle s'y oppose, et cela constitue un désaveu de l'OFT.

Il y a deux mois, nos lecteurs ont pu prendre connaissance ici de deux textes rédigés par d'autres collaborateurs de l'OFT ; il en émanait une telle confiance dans l'avenir du rail et les possibilités qu'il offre qu'on est obligé de se demander si des relations internes existent dans cet Office. Il est difficile de croire que les conclusions présentées par M. Giorgetti aient pu tenir compte des arguments et des exemples convaincants énumérés par des collaborateurs du même OFT dans nos colonnes, auxquels nous avons souscrit.

8. Une nécessaire prise de position

La façon dont a parfois été exposé dans la presse le problème des trois lignes mentionnées a pu faire croire que l'élément sentimental (« les p'tits trains », titrait un quotidien lausannois) était prédominant dans le vœu de les voir maintenir.

Pour aborder ce thème, nous l'avons considéré sous l'angle technique, économique, écologique et politique, car il nous semble que c'est ce que notre société attend d'un ingénieur. Si nos propos ont été rédigés dans un bureau, ils forment la conclusion d'une enquête qui nous a conduit aussi bien en train sur les hauteurs de la Givrine, auprès d'habitants de communes riveraines qu'à travers des centaines de pages de documents.

Nous sommes aujourd'hui persuadés que suivre la proposition de l'OFT serait ignorer les signes des temps et se priver à jamais d'un équipement de valeur dans les régions concernées, reniant ainsi la clairvoyance de ses promoteurs, la persévérance de ses responsables et la conviction des contribuables qui ont accepté de le soutenir. Convaincus que technique et environnement peuvent coexister pour le mieux-être de chacun, nous estimons indispensable de saisir chaque occasion de le démontrer. C'est dans cette optique que s'inscrit notre prise de position.

JEAN-PIERRE WEIBEL.

Divers

Le quatre-vingtième anniversaire de M. Eric Choisy

Le 28 janvier dernier, M. Eric Choisy, membre d'honneur de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, a célébré son quatre-vingtième anniversaire. On ne résume pas la carrière de ce grand ingénieur, ne serait-ce que parce qu'elle est loin d'être terminée. A un âge où d'aucuns comptent de nombreuses années de retraite totale, M. Choisy assume avec engagement et distinction de nombreuses charges au service de la communauté et participe activement à la vie des milieux professionnels, industriels et économiques.

La carrière professionnelle et la vie de M. Choisy montrent une constante volonté de mettre ses forces et son intelligence au service de la société. Cette vocation l'a conduit aux honneurs certes (le jubilaire est notamment docteur honoris causa de l'Université de Lausanne), mais surtout à assumer de lourdes charges dans sa patrie genevoise d'abord, puis sur les plans suisse et international.

A une époque où nos professions doivent trop souvent essayer le reproche de technocratie, nous nous plaisons à relever l'exemple d'humanisme technique offert par la carrière de M. Choisy. Il n'a certainement jamais considéré que sa profession d'ingénieur faisait de lui un instrument, mais un partenaire dans la société. Il a pleinement assumé ce rôle, participant aux responsabilités, que ce soit dans l'exercice de sa profession, à la tête de nombreuses associations professionnelles et d'intérêt public ou comme député genevois au Conseil des Etats. Sa conception du rôle de l'ingénieur dans le monde d'aujourd'hui est éminemment positive, comme en témoignent tant de ses écrits. Il a notamment souligné de façon convaincante la contribution que nos professions se doivent d'apporter à la conduite des affaires publiques et à la construction de l'Europe. Cette position est d'autant plus propre à emporter l'adhésion que M. Choisy a toujours su prêcher d'exemple et continue de le faire.

Nous profitons de ce bel anniversaire pour présenter au jubilaire nos félicitations sincères, nos vœux les plus chaleureux, ainsi que l'expression de notre reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à notre pays et à nos professions. Tous les membres de la SIA tiendront particulièrement à s'associer à notre hommage à l'ancien président central et au président d'honneur de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, qu'il a présidée de 1968 à 1975.

Le *Bulletin technique de la Suisse romande* y ajoute un salut respectueux à un auteur particulièrement apprécié et un lecteur fidèle et attentif.

La Rédaction.

Carnet des concours

A propos d'un concours: un autre point de vue

Dans notre introduction au texte de M. Gubler, nous remarquons que le mérite de la critique pouvait être de susciter une discussion aux conséquences positives. La réaction d'un architecte confirme notre opinion et nous sommes heureux de la publier ci-après. Nous souhaitons avoir ainsi incité nos lecteurs à des réflexions d'autant plus indispensables que l'exercice de la profession d'architecte se heurte aujourd'hui à des conditions particulièrement rudes. Il est en outre bon que les maîtres d'ouvrage qui songent à organiser un concours sachent quelles peuvent être les réactions au sein de la profession d'architecte.

(Rédaction.)

L'opinion de M. J. Gubler au sujet du récent concours du Conservatoire de Lausanne parue dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* n° 2, du 20 janvier 1977, m'incite à un certain nombre de réflexions.

En termes extrêmement résumés, M. Gubler pose la question de savoir si véritablement le problème du Conservatoire devait être résolu par un concours de projets et non par un concours d'idées, voire par un concours à